

*Suisse*

LA SOUSSIGNEE :

Madame Brigitte BARFOED, demeurant à Mergie House, RICKARTON, Stone Haven AB 39 3TH-UK (Ecosse), divorcée en premières noces de Monsieur Carroll John HADDINGTON, le 18 janvier 1999 par jugement rendu par la Cour d'Appel de High Court of Justice, principal registre of the family division.

Née à FREDERIKDBERG (Danemark), le 28 décembre 1960

De nationalité danoise.

Ci-après dénommée le Mandant,

LEQUEL a, par les présentes, constitué pour son mandataire : Maître Michelle HEIBERG, Avocate Danoise, demeurant à CANNES (06400), 2. Rue de la Fontaine et 102 Rue d'Antibes.

Ci-après dénommée "Le Mandataire"

A LAQUELLE elle donne pouvoir de pour elle et en son nom:

ACQUERIR les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

DESIGNATION

- Sur la Commune de MORLANNE (Pyrénées Atlantiques).

Une propriété connue sous le nom de "Domaine Larribau"

comprenant, savoir :

Une maison d'habitation composée:

d'un rez de chaussée, comprenant un séjour, une cuisine équipée, un WC, un bureau

d'un premier étage comprenant 4 chambres, dont une avec salle de bains et WC, salle de bains, WC, palier avec dressing

d'un deuxième étage, comprenant deux chambres et grenier.

Une grange, un auvent,

Serres.

Un pavillon composé d'un séjour, une mezzanine, un salon, un

*BB  
RAN.  
N.P.*

coin cuisine, un coin salle à manger, un couloir, un WC, une chambre, une salle de bains - douche.  
Terrain en nature de verger, étang, bois-taillis et terre

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Sect.	N°	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	A	Ca
A	591	Larribau	01	02	40
A	610	id	00	12	40
A	611	id	00	11	55
A	613	id	00	24	16
A	629	Chemin	00	28	95
A	630	id	00	09	20
A	634	id	00	18	00
A	635	id	00	84	80
A	636	id	01	05	00
A	637	id	00	90	40
A	931	id	00	34	70
A	624	Larribeau	00	93	80
A	625	id	00	53	40
A	627	id	00	62	10
A	628	id	00	07	45
A	631	id	00	90	00
A	869	id	00	37	00
A	1112	id	00	40	60
A	1113	id	00	05	83
A	964		00	18	10
A	968		00	00	15
A	966		00	00	90
A	962		00	29	95
Soit, une contenance totale			09	60	84

Ce bien est muté avec tous les "meubles meublant" figurant sur un inventaire établi contradictoirement entre les parties à l'acte, qui demeurera annexé au compromis de vente à recevoir par Maître Philippe LERICHE, Notaire à ARTHEZ DE BERN (P.A.).

FAIRE cette acquisition moyennant le prix ferme et définitif de SIX CENT DIX MILLE EUROS (610.000,00 Euros).

Et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables.

LES OBLIGER solidairement entre eux au paiement du prix d'acquisition de la manière suivante :

Paiement comptant.

CONVENIR de toute date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance.

EXIGER toutes justifications, se faire remettre tous titres et pièces, en donner décharge

FAIRE procéder à toutes formalités de publication foncière et à toutes énonciations, notifications et offres de paiement,

BB  
Rou  
N.P.

FAX FROM : 0559130482  
13-08-04 09:31 0559130482

CUTS FRANCE ->1569764285

13/08/04 00:51

PG: 2  
PAGE 02

Page 3

provoquer tous ordres, payer le prix d'acquisition soit au vendeur soit à ses créanciers inscrits, délégataires ou colloqués, faire toutes consignations.

FAIRE toute demande de mainlevée, exercer toutes actions pour l'exécution du contrat.

AUX EFFETS ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, notamment tous Cahiers des Charges, ordre de paiement, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire, voulant que par la signature de l'acte de vente, le mandataire soit bien et valablement déchargé.

Fait à Stonehaven  
Le 13/08/2004

Bon pour pouvoir.  
Brigitte Barlaed.

Archiebald A. Mendenhall,  
Notary Public, Witness

1 MARKET BUILDINGS  
STONEHAVEN  
SCOTLAND

13/8/04